

ÉLOGE FUNÈBRE

de M. le professeur Fernand RANWEZ, prononcé en la grande salle de l'Institut de Spoelberch, le 6 juillet 1925 par M. MICHIELS, professeur à la Faculté des Sciences.

MESSEIGNEURS, MESDAMES, MESSIEURS,

Il y a deux ans, jour pour jour, nous nous trouvions ici même pour entendre l'éloge académique de notre regretté collègue Gustave Delmarcel, professeur de chimie industrielle. Il nous avait quitté bien jeune encore et nous laissait l'ébauche d'une œuvre qui se révélait riche de promesses.

C'est de Fernand Ranwez, professeur de notre Faculté de Médecine, chimiste également qui a été, il y a un peu plus d'un mois, enlevé si brusquement à notre Université et on peut le répéter à la pharmacie belge, que j'ai aujourd'hui la tâche de vous retracer la carrière professorale, longue de 35 années.

Fernand Ranwez suit de près dans l'éternité Gustave Bruylants dont il avait été l'élève, puis le collègue et auquel l'avaient ensuite uni les liens de la famille.

Charles Blas, Gustave Bruylants, Fernand Ranwez sont les trois figures de professeurs et de chimistes qui ont au cours de près de trois quarts de siècle modelé l'Ecole de Pharmacie de notre Université ; chacun d'eux lui a apporté l'empreinte de sa personnalité et l'impulsion puissante qui fait que l'école vivra longtemps après eux de la force vive qu'ils lui ont communiquée.

Trois figures bien différentes que ces trois professeurs ! En ce jour d'ouverture de session d'examens, nous les voyons encore côte à côte formant le jury des divers examens de pharmacie. Et voilà que le dernier survivant, nous a été enlevé avant qu'il n'ait comme les deux autres atteint ici-bas l'âge du repos, repos qui sans doute eût bien été amer à cet obstiné travailleur.

Fernand Ranwez est nommé chargé de cours en 1890 ; la loi du 10 avril 1890 venait d'organiser sérieusement l'enseignement de la pharmacie. C'est dire que F. Ranwez entre dans l'enseignement universitaire précisément au moment où cet enseignement allait se relever de la situation déprimante qui lui avait été faite par la loi de 1876 ; celle-ci permettait au pharmacien de faire de courtes études universitaires sans

épreuve préparatoire, ni certificat d'humanités comme condition d'entrée à l'université. La nouvelle loi exigeait le certificat d'humanités complètes, la candidature en sciences naturelles et renforçait considérablement les études de pharmacie.

La profession pharmaceutique elle-même se ressentait fortement de l'ancien régime et l'on comprendra dès lors qu'en faisant sa carrière de professeur, le principal et constant souci du maître ait été de donner une formation et des goûts scientifiques suffisamment ancrés pour qu'une fois éloignés de l'université, ses élèves ne retombent pas au diapason scientifique nécessairement peu élevé du monde pharmaceutique d'alors, celui des pharmaciens d'avant 1890.

C'était donc une véritable œuvre de restauration scientifique de la pharmacie à laquelle le professeur d'université allait se vouer dès le début de sa carrière et il ne ménagera pour cela ni son temps, ni ses peines, dépassant même son œuvre d'enseignement universitaire par un enseignement post-universitaire donné notamment dans ses trente volumes d'*Annales de Pharmacie* par lesquelles, il est resté de 1895 à 1914 en contact intime avec ses élèves et le monde pharmaceutique en général.

Telle est d'ailleurs en résumé, la tâche que le professeur a accomplie, il se l'était explicitement assignée et dès 1910, lui même aurait pu contempler les fruits de ce qui était en si grande partie son œuvre, car il ne s'agissait déjà plus alors de travailler comme il se l'était même proposé au relèvement du niveau intellectuel de notre profession... de rendre au pharmacien le rang auquel il a droit dans la hiérarchie sociale mais c'est l'avenir de la pharmacie dont Ranwez élargit les horizons, il fait entrevoir à ses élèves un avenir qui ne se limitera plus à exiger l'accomplissement de la mission que la pharmacie a reçue dès le début de son existence, la préparation et le débit des médicaments. « La médecine a tellement changé » depuis vingt ans, dit-il à ses élèves, que le concours du pharmacien ne lui suffit plus, elle a besoin de collaborateurs nouveaux. Nul n'est mieux placé que le pharmacien pour rendre service à la médecine et à la santé publique. Le pharmacien est un homme de laboratoire, il est accoutumé aux recherches les plus délicates, il est sur place, immobilisé dans son officine, en état de noter au fur et à mesure de leur apparition les phénomènes caractéristiques dont l'observation procure la solution cherchée.

» Ce sont les pharmaciens qui doivent être les collaborateurs nouveaux du médecin. Les pharmacies doivent devenir en même temps que les locaux de préparations et de débit des médicaments, les bureaux de consultations scientifiques et

» les laboratoires du diagnostic médical... faites profiter les
 » services d'hygiène de vos connaissances en matière de chimie
 » et de denrées alimentaires, allez aux commerçants, allez aux
 » agriculteurs ! La chimie, les sciences analytiques et les
 » sciences naturelles y trouveront d'innombrables applications
 » utiles mais soyez des hommes de science, c'est un besoin
 » impérieux pour l'honneur, pour l'existence même de votre
 » profession. Consacrez-vous à la science pour elle-même. »

Voilà comment le professeur pouvait, en 1910, parler à ses élèves ; la restauration intellectuelle de la pharmacie était faite, Ranwez en avait été à l'Université de Louvain un très grand artisan.

Et dès lors c'est l'avenir nouveau, si je puis dire, de la pharmacie qui le préoccupe, c'est la pharmacie toujours plus scientifique, la pharmacie qui n'entend pas renier son passé glorieux où elle était le berceau de la chimie.

L'enseignement de la pharmacie est plutôt un enseignement encyclopédique mais cela n'empêchait pas Ranwez d'exercer sur ces matières le raisonnement de ses élèves en pénétrant toujours intimement ces derniers des relations qui conditionnent l'application scientifiquement étudiée.

Dire les qualités du professeur et sa science, et son art de la chimie, les qualités de l'homme, de quels moyens s'est servi son dévouement et son cœur dans l'accomplissement de sa tâche de tous les jours vis-à-vis de ses élèves et anciens élèves, vis-à-vis de ses collègues, dire ce qu'il fût pour l'École de Pharmacie et pour l'Université, je n'ai pas à y revenir, tout cela a été dit à la lueur des cierges au milieu des larmes (1).

C'est l'œuvre écrite de F. Ranwez que je vais feuilleter devant vous.

Faisant d'abord place à ses œuvres didactiques, je signalerai son traité de *Chimie pharmaceutique minérale* de 700 pages qu'il publia, en 1906, en collaboration avec Blas, puis sa collaboration au *Vade-mecum du chimiste*, ouvrage pratique traitant principalement de l'analyse des denrées alimentaires qui avait été publié par des chimistes belges et était un véritable code tant il permettait de confronter les résultats d'analyses aux articles de lois et règlements y relatifs.

Puis viennent les publications originales de Ranwez.

En 1892, nous trouvons une première communication à l'Académie royale de médecine de Belgique intitulée *Sur le dosage des essences dans les eaux distillées aromatiques*.

A cette époque c'était encore l'édition de 1885 de la *Pharma-*

(1) Voir *Discours prononcé par Mgr le Recteur aux funérailles de Monsieur Ranwez*.

copée qui était en vigueur, le professeur Lefebvre en était un des cinq signataires. La pharmacopée de 1885 indiquait une vingtaine d'eaux distillées aromatiques, donnant leur mode de préparation mais faisant un silence complet sur l'analyse de ces produits. Il fallait cependant bien disposer de quelque moyen qui permît d'en déterminer la valeur et pour cela, il fallait faire dans ces eaux distillées, le dosage de l'essence. Ce fût le travail de Ranwez d'étudier les méthodes et les résultats d'analyse des eaux distillées aromatiques de la deuxième pharmacopée.

En 1893, Ranwez présente à l'Académie royale de médecine de Belgique son travail sur *Le dosage des alcaloïdes dans les médicaments galéniques à base d'aconit, de belladone, de stramoine, de jusquiame et de ciguë*. Ce sont là des préparations pharmaceutiques extrêmement actives à raison de la présence dans ces drogues d'alcaloïdes tels que l'atropine, l'aconitine, l'hyoscyamine, la cicutine.

La deuxième pharmacopée indiquait les méthodes de préparation des teintures, alcoolatures et extraits de ces plantes, cependant pas plus que pour les eaux distillées aromatiques, elle n'indiquait une méthode d'analyse de ces préparations officinales et ainsi que le travail de Ranwez le fait observer, un mode bien déterminé de préparation ne garantit pas à lui seul la constance en principes actifs, c'est-à-dire en alcaloïdes ; en effet, on part là de matières premières telles que les feuilles et on sait combien est sujette à variation la teneur en principes alcaloïdiques des végétaux suivant un grand nombre de conditions, je ne citerai que l'époque de la récolte, les influences climatiques, la nature du sol, la race de la plante et toutes ces variations se feront sentir dans le produit préparé alors qu'il a été obtenu selon les règles de l'art.

Ce qui s'impose donc c'est le contrôle par l'analyse des produits préparés, c'est le dosage de leurs principes actifs qui seul mettra en mains du médecin une arme munie de la hausse. Mais les méthodes de dosage des alcaloïdes n'avaient pas encore été appliquées aux préparations de la deuxième pharmacopée et Ranwez avant tout autre travail, doit mettre sur pied les méthodes qui lui permettront de pratiquer les dosages délicats des alcaloïdes.

Le travail de Ranwez continuait ainsi la série des travaux faits en pharmacognosie à l'Ecole de Pharmacie de Louvain par Blas et Bruylants mais se plaçait directement dans le domaine de l'application pharmaceutique, celui de la pharmacie galénique.

Voyons de près quelques résultats du travail de Ranwez. Il reconnaît que les préparations faites avec les feuilles sont

plus riches que celles provenant des tiges seules. Il reconnaît la variabilité dans de très larges limites de la teneur en principes actifs ; parmi de nombreux chiffres j'en prends quelques uns : pour deux extraits de belladone préparés suivant toutes les exigences de la pharmacopée mais en partant de feuilles de provenances différentes, Ranwez obtient des variations qui vont de 1,673 gr. à 4,348 gr. % d'alcaloïdes. Pour une teinture de belladone préparée par lui-même, Ranwez trouve 0,781 gr. d'alcaloïdes dans un litre alors qu'une teinture achetée ne titrait que 0,545 gr. par litre. Une alcoolature de belladone préparée contenait 0,616 gr. d'alcaloïdes par litre, l'alcoolature achetée ne titrait que 0,280 gr. par litre. Du travail de Ranwez, il résulte également que les teintures sont plus actives comparativement aux alcoolatures préparées à l'aide de produits frais.

Une conclusion s'impose dit Ranwez « c'est la fixation par la » pharmacopée de la teneur en principes actifs des médicaments » galéniques, mais j'emprunte ses paroles, on sait que les autorités n'arrivent à émettre des prescriptions de ce genre qu'avec » la plus sage lenteur, ce que ne fait pas la loi, certaines institutions pourraient le faire. »

Ranwez était dans la vérité, il a fallu attendre jusqu'en 1905 la troisième pharmacopée dont il est d'ailleurs avec titre de secrétaire un des sept signataires pour que les préparations galéniques aient une teneur fixée en principes actifs. La troisième pharmacopée indique d'ailleurs au pharmacien les méthodes d'analyse qu'il aura à suivre pour vérifier la valeur de ces produits.

Le travail de 1893 est continué par une nouvelle note publiée en 1895 à l'Académie de médecine dans laquelle Ranwez donne les relations entre le mode de préparation des mêmes extraits et leur composition.

En 1895, Roentgen découvre les rayons X. Le monde savant est ému de la richesse des ressources que présente cette invention dans ses applications aux différentes sciences. Il suffit de parcourir les comptes rendus de 1896 de l'Académie des sciences de Paris pour voir l'intérêt que physiciens, médecins attachent au développement des applications. On présente à ce corps savant la radiographie d'une main, on songe à la chirurgie, on songe au diagnostic médical, Ranwez lui songeait immédiatement à l'analyse.

Dans les comptes rendus de l'Académie des sciences de Paris nous trouvons une note de Ranwez *Sur l'application de la photographie par les rayons Roentgen aux recherches analytiques des matières végétales*. Ce moyen d'analyse dit-il, spécialement dans l'analyse des denrées alimentaires végétales mettra

en évidence certaines falsifications les plus fréquentes qui se font par l'addition de matières minérales. Ranwez avait à examiner un cas de ce genre de falsification, il avait des échantillons de safran falsifiés par une forte charge de sulfate de baryum et ce composé est, on le sait très communément aujourd'hui, particulièrement opaque pour les rayons X. L'essai que Ranwez fit dans ces conditions de l'analyse par les rayons X fût donc particulièrement heureux. Cette méthode reste appliquée de nos jours en pharmacognosie technique, en quelque sorte, pour déceler dans des sacs d'opium sans les ouvrir les corps étrangers, pour reconnaître dans les poches de muse les charges de plomb qui y ont été introduites frauduleusement, etc. Nous sommes heureux et fiers de constater que Ranwez n'a pas été précédé par les autres personnalités scientifiques qui se sont occupées de ce genre d'applications. On pourra s'en convaincre en voyant au tome premier, p. 435 de l'incomparable *Traité de Pharmacognosie* de Tsirsch, professeur à l'Institut Pharmaceutique de l'Université de Berne.

Et ceci me fait songer à un autre travail dont Ranwez s'était occupé dans les derniers temps de sa carrière. Ses connaissances scientifiques l'avaient fréquemment amené à faire des expertises pour la justice en matière d'analyses. Il s'agissait tout récemment de rechercher dans un prétendu médicament des traces de certains métaux rares. Les moyens ordinaires de l'analyse chimique devaient échouer, l'analyse du spectre d'émission dans l'ultra-violet n'avait pas donné davantage de résultat en des mains expérimentées auxquelles Ranwez et son collègue en expertise avaient recouru, c'est alors qu'ils ont eu recours à la spectrographie par les rayons X, celle-ci fût pratiquée et permit aux experts de reconnaître réellement la présence de traces de certains métaux rares qu'on prétendait contenus dans le liquide à examiner.

L'application que Ranwez fit des rayons X au début de sa carrière et celle toute récente dont il voulût bien verbalement me donner connaissance, montrent que Ranwez dès le début de sa carrière jusqu'à la fin de celle-ci s'était tenu au courant des ressources que la science apportait continuellement à l'analyse.

Mais il faudrait trop de temps pour continuer à examiner une à une les nombreuses publications du professeur Ranwez. Force m'est de chercher à donner une idée de ce que fût son œuvre en suivant non plus l'ordre chronologique mais en groupant ses écrits.

Ils ont trait aux domaines les plus divers des sciences pharmaceutiques.

Voyons d'abord en pharmacognosie. On sait la grande part

qui revient dans ce domaine à la microscopie. Cette dernière branche exerçait sur Ranwez un attrait tout spécial, il avait acquis dans la pratique de cette matière une science et une renommée de virtuose. Nous trouvons dans ses publications relatives à la pharmacognosie et à la microscopie une étude sur *Les étamines du safran*, une *Etude sur le faux ipéca cultivé*, une *Notice sur la poudre officinale d'ipéca*, des *Recherches sur l'huile de sésame*, une *Analyse de noix de muscade artificielle*, une *Falsification de la poudre de muscade par des coques de muscade*, *L'influence de la culture sur la teneur en alcaloïdes des solanées*.

En matière de denrées alimentaires, nous trouvons des notes sur *La falsification du beurre par la graisse de coco*, sur *L'emploi des antiseptiques dans les denrées alimentaires*, sur le *Dosage indirect du beurre dans le lait*.

En pharmacie pratique, nous trouvons des notes sur *La dénaturation de l'alcool destiné aux usages pharmaceutiques*, sur *La préparation de teintures*, sur *Les nouveaux médicaments chimiques de synthèse*, sur *l'Unification de la formule des médicaments héroïques*, sur des *Huiles de foie de morue inséqueables à 0°*, sur des *Produits chimiques dangereux à manier*, sur la *Teinture et l'alcoolature de digitale*, sur *Les extraits fluides pour la préparation extemporanée des sirops*, sur *La posologie des médicaments galéniques*, sur *L'essai des médicaments*, sur *La préparation rationnelle des médicaments galéniques*, sur *La composition des médicaments galéniques*, sur *L'extraction des végétaux sous pression*.

Une partie qui a passionné peut-on dire Ranwez, c'est la législation pharmaceutique. Dans ses Annales, il a traité de toutes les questions de législation, de jurisprudence, de réglementation, de statistique qui touchent de près ou de loin à la pharmacie. En 1898, nous voyons de lui seize pages consacrées à l'avant-projet de loi sur l'art de guérir, en 1902, c'est une note de la même importance sur la réglementation concernant la conservation et le débit des poisons, en 1904, une note sur le secret professionnel, en 1909, une étude d'un projet de loi sur la pharmacie en Italie, la même année une étude sur les enseignes des pharmacies, la loi règle en effet cette question dans notre pays, c'est une note sur la question de la clef de l'armoire aux poisons, en 1910, une étude sur l'exercice illégal de la pharmacie, en 1894, une étude sur la nouvelle pharmacopée suisse, ce sont des notes sur le stage pharmaceutique (1911), c'est l'examen de la loi sur la santé publique en France (1906), c'est la réglementation des spécialités en France (1910), ce sont, en 1908, des considérations sur la jurisprudence belge et française touchant le dépôt comme marques de fabrique des noms

de médicaments ; on a pu se rendre compte de l'importance d'une étude de ce genre lorsqu'après la guerre on a voulu se passer des produits allemands à nom déposé.

A la suite de toutes ces études, Ranwez pouvait donner à ses élèves dans son cours de pharmacie pratique, des indications sûres en matière de législation pharmaceutique et d'interprétation des textes de lois et règlements.

Ce sont encore des notes statistiques et historiques sur la médecine et la pharmacie.

En 1909, il consacre quatorze pages au développement de la profession de droguiste en Belgique depuis 1830 jusqu'en 1908 et ses rapports avec la situation des pharmaciens. Ce sont en 1908, dix-huit pages sur le recrutement et la statistique des médecins en Belgique.

L'étude qu'il a publiée en 1908 intitulée : *Les phases de l'enseignement de la pharmacie en Belgique et les statistiques du nombre des pharmaciens* et qui comporte vingt-huit pages est vraiment intéressante. Elle nous apprend que la première expérience sérieuse d'organisation en matière d'enseignement de pharmacie en notre pays date de la loi du 21 germinal de l'an XI (avril 1803) qui fondait des Ecoles de pharmacie et des jurys officiels. Les élèves suivaient les cours pendant trois ans et faisaient trois années de stage, ils étaient autorisés à exercer leur profession sur tout le territoire de la république ; ceux qui subissaient leurs examens devant les jurys officiels se bornaient à faire huit années de stage pharmaceutique, ils ne pouvaient exercer leur art que dans le département où ils avaient obtenu leur diplôme.

Ce système légal, nous dit Ranwez, suivit l'empire dans sa chute car le gouvernement hollandais rapporta les lois françaises et organisa le recrutement des pharmaciens par deux lois. Ces deux lois étaient celle de 1816 qui créait le doctorat en pharmacie, mais il fallait être préalablement docteur en médecine et la loi de 1818 qui donnait toute latitude aux commissions médicales qui purent imposer telles conditions qui leur plurent à la réception des pharmaciens.

Le docteur en pharmacie pouvait pratiquer dans tout le pays tandis que le titre de pharmacien ne permettait de pratiquer que dans les limites d'une province.

La loi de 1835 supprime tout simplement le doctorat en pharmacie, en fait il n'y avait pas ou presque pas de docteurs en pharmacie en Belgique, « mais, nous dit Ranwez, c'était la » conséquence naturelle d'une conception boiteuse.

» Il n'en est pas moins déplorable, poursuit-il, d'avoir vu » disparaître de la sorte par une faute grossière d'adaptation, » la perspective pour le pharmacien d'une reconnaissance

» officielle de son caractère scientifique, qui devait le classer
 » au niveau intellectuel des docteurs en droit et des docteurs
 » en médecine. » Cette suppression fût une faute que nous
 payons encore aujourd'hui et sans doute pour longtemps encore.
 « Ce qu'il eût fallu faire, Ranwez nous le dit : il eût fallu devant
 » l'échec de l'organisation de la loi de 1816, maintenir le grade
 » de docteur en pharmacie et l'imposer comme condition à
 » l'exercice de la pharmacie, en supprimant l'obligation de
 » prendre au préalable le titre de docteur en médecine. »

Poursuivant son étude historique, Ranwez passe en revue les effets de la loi de 1849 qui la première depuis 1830 élève la pharmacie à une profession universitaire et crée les grades de candidat en pharmacie et de pharmacien. Il fallait pour les conquérir avoir obtenu préalablement le grade d'élève universitaire, la loi de 1857 exige le cours d'humanités complètes ou un examen sur les matières correspondantes. La loi de 1861 impose l'examen de gradué même à ceux qui ont fait leurs humanités complètes. Nous savons que la loi de 1876 supprima toute exigence pour l'entrée à l'Université et cela jusqu'à la loi de 1890 encore en vigueur.

Voilà pour l'historien de la pharmacie et de l'enseignement pharmaceutique.

Dans un autre domaine, ce sont en 1895 des notes *Sur le sérum antidiphthérique*. Prévoyant l'importance qu'allait prendre ce genre de médication pour la pharmacie, Ranwez instruit les pharmaciens des conditions dans lesquelles ils auront à conserver ce produit, à reconnaître son bon état, car le sérum était bien différent de tout ce qui avait jusque là fait partie de l'arsenal pharmaceutique. Et là, on voit Ranwez lutter contre des tendances étatistes avec autant de fermeté que de logique. Il existait un précédent, apparemment du moins, celui de la production du vaccin antivarioloux par l'État, Ranwez établit judicieusement la destination différente du vaccin et celle du sérum antidiphthérique ; le vaccin antivarioloux prévient, le sérum antidiphthérique guérit, c'est un médicament ; en vertu de la loi, le monopole de sa dispensation revient au pharmacien. Ranwez était d'ailleurs au courant de bien des choses de la bactériologie, il en faisait largement profiter ses élèves dans ses cours de pharmacie pratique pour tout ce qui concerne les préparations stériles telles que les ampoules destinées aux injections hypodermiques.

Voilà l'œuvre scientifique du professeur Ranwez, œuvre bien personnelle, que celle de mon cher et regretté maître. Cette œuvre se présente sous la forme de multiples notes que nous n'aurions pu dénombrer toutes ici.

Pour avoir abordé les différents domaines scientifiques inté-

ressant la pharmacie, Ranwez a montré qu'ils lui étaient tous également familiers et si toute cette production scientifique originale pouvait être recueillie en un seul volume, ces mille pages réunies constitueraient certes un monument imposant, remarquable tant par le grand choix des matériaux qui servirent à son édification que par l'allure de ses lignes architecturales.

Mieux que tous les discours, il montrerait l'activité, la science, l'esprit clair, la prudence et les autres qualités de celui qui l'a écrit et s'en est allé avec l'espérance du chrétien reposer Là-Haut dans la paix du Seigneur.